



ACP-EU Training

COURS ACP-UE sur la gestion des pêches et de la biodiversité,
Dakar, Sénégal, du 12 au 23 avril 1999

RAPPORT NATIONAL - CAP VERT

Par :

Maria Helena Vieira et Edério O. Almada

SOMMAIRE

- 1 – Données générales
- 2 – La Situation générale des pêches
- 3 – Importance de la pêche la production et l'emploi
- 4 – Les arrangements institutionnels pour la gestion des pêches
- 5 – Les arrangements institutionnels relatifs à la protection de l'environnement et de la biodiversité
- 6 – Evaluation des approches anciennes et présentes de l'aménagement des pêches

1 – Données générales

La République du Cap Vert (carte) est un archipel formé de dix îles (dont une non habitée) et de cinq îlots situé à environ 450 kilomètres à l'ouest de la côte africaine entre les parallèles de 14° 50' N et 17° 40' N et les méridiens 22° 40' et 25° 30' O.

Les îles sont tous d'origine volcanique. Celles de Sal, Boavista et Maio, situées à Leste sont presque plates tandis que les autres présentent un relief très accidenté.

La superficie totale est de 4033 km².

Le climat est semi-aride est les pluies ont été très faibles ces dernières années.

Les températures de superficies de la mer oscillent entre les 21°C, en février et les 28°C en octobre.

Les vents dominants sont ceux qui arrivent du Nord- Est et de Leste, entre octobre et avril et parfois jusqu'à plus tard. Les vents de sud-ouest soufflent pendant les mois les plus chaudes (aout-septembre).

La Zone Economique Exclusive (ZEE) a une superficie de 734265 km² et les plateaux continentaux qui sont au-dessus de 200 mètres ont une superficie de 5394 km² (BRAVO DE LAGUNA 1985) se trouvant en plus grade pourcentage autour des îles de Leste.

La population résidente est de l'ordre de 417 097 habitants (estimation 1998).

2. Situation générale des pêches

La pêche artisanale est pratiquée par 5675 pêcheurs, avec des embarcations appelées barques.

Ce sont des embarcations ouvertes de 3-6 mètres de longueur. 1400 barques sont immatriculées dont 986 sont motorisées (69%) avec de moteurs hors bord (Bulletin Statistique 1997). Ces embarcations font, en moyenne 1,7 voyages par semaine (IV Plan National Développement - PND). Le vent et la poussière sont des contraintes importantes, cause d'une inactivité pendant presque trois mois.

Les engins utilisés sont les lignes à main, les sennes de plage (64), les sennes tournantes (18) et les filets maillant (103) (op.cit).

La pêche dite industrielle est faite par 452 pêcheurs dans 77 embarcations très différents les uns les autres. Les tailles sont comprises entre 8 et 22 mètres de longueur, les TAB entre 2,68 et 39 et les moteurs entre 19 et 510 HP.

Les engins utilisés sont les cannes, les lignes à main, les petites sennes tournantes, les nasses(1997- op.cit).

Les captures effectuées pendant les douze dernières années par les barques , sont représentés dans la figure 1. Avec un pic de 6000 tonnes en 1989, les prises se sont maintenues aux alentours de 4000-5000.

Les groupes d'espèces capturées, sont, par ordre décroissante de tonnage, les thonidés, les petits pélagiques, les poissons démersaux et diverses. Les espèces les plus fréquents sont l'albacore(*Thunnus albacares*),et les chinchards (*Decapterus maccairellus*) .

Les embarcations font, en moyenne 35 kgs de poisson par voyage.

La composition spécifique des captures industrielles pendant la même période est récapitulée dans la figure 2. Les prises ont augmenté pendant les trois dernières années en atteignant 4707 tonnes en 1997 (Bulletin Statistique 1997).

Jusqu'à 1991 les débarquements de thon ont été les plus importants en quantité. Depuis 1992, une flottille de 20 embarcations de 11mètres de long, moteur intérieur et avec sennes tournantes est démarré son opération. Faisant une pêche côtière, elles sont incluses comme embarcations semi-industrielles (Bulletin Statistiques). Ces embarcations, disposant de sennes tournantes ont beaucoup modifié les déchargements en augmentant d'une façon appréciable les prises des petits pélagiques (figure 2) qui ont remplacé le thon du point de vu quantité.

Les prises totales dans la période 1986-1997 sont dans la figure 3. En 1997 elles ont été d' environ 10 000 tonnes.

3 – Importance de la pêche – la production et l'emploi

D'une façon générale les ressources halieutiques ne sont pas abondantes mais sont de très grande importance au niveau du pays où il manque de ressources naturelles significatives.

Le potentiel global est estimé en 43 000-50 000 tonnes métriques distribuées comme suit (IV PND) :

- *Thonidés +Serra* 25 000 - 30 000 tonnes
- *Pélagiques côtiers* 10 000 – 12 000 «
- *Démersales* 8 000 «

Total ZEE 43 000 – 50 000 «

On ne dispose pas de données sur les potentiels de requins, mollusques et espèces d'eau profonde.

6 127 pêcheurs sont groupés le long des côtes sur 75 villes/villages.

2 100 femmes assurent la commercialisation du produit artisanal soit dans les marchés, soit « porte à porte » soit en le plaçant dans les mini-marchés, soit entre les îles.

Le poisson frais se revêt d'une grande importance en tant que source de nourriture.

Il est estimé que 90% des produits de la pêche artisanale sont consommés localement. Cependant, la pêche industrielle elle contribue encore à la consommation locale.

Le prix de vente est assez variable autour de l'année et sur chaque endroit.

De 1995 à 1997 la consommation moyenne per capita a été de 17 kgs . En 1992 elle a été de 12 kgs et en 1995 de 18,5 kgs.

Les produits de la pêche industrielle sont utilisés soit dans la production de conserves, soit dans l'exportation en frais et en congelé.

Pour ce qui est de l'emploi et considérant l'industrie de conservation et transformation, l'administration, les captures, on estime que le nombre d'individus occupés dans le secteur est de l'ordre de 6,1 % de la population active, et de 2,2 % du total de la population. Les pêcheurs artisanaux représentent 60% du total des postes de travail (IV PND).

Le Secteur participe dans le PIB (Produit Interne Brute) par le biais de sa VAB (Valeur Ajoutée Brute). Dans la période 1989-1992, la VAB des pêches par rapport au PIB est varié entre 1,5 et 2,4 (IV PND).

4 – Les arrangements institutionnels pour la gestion des pêches

Le Ministère du Tourisme, des Transports et de la Mer est l'organe chargé de la gestion des ressources halieutiques.

Pour faire ça il doit se servir d'instruments, parmi d'autres le plan de gestion des pêcheries.

5 - Les arrangements institutionnels relatifs à la protection de l'environnement et de la biodiversité

Le Ministère de l'Agriculture, Alimentation et Environnement, est l'organe chargé de proposer, coordonner et exécuter les politiques de l'environnement. Pour ce faire il tutelle le Secrétariat Exécutif pour l'Environnement, que fait la liaison avec les Services et les Organisations concernées ;

6 – Evaluation des approches anciennes et présentes de l'aménagement des pêches

La pêche se revêt d'une grande importance tant que source de nourriture pour l'humanité, assurant de l'emploi et des avantages économiques à ceux qui la pratiquent.

Dès qu'on a pris conscience que les ressources de la nature, bien que renouvelables, ne soient pas un don illimité, des mesures de gestion ont commencé à être préconisées.

C'est quand on a assisté, vers le milieu des années soixante dix, à l'instauration sur une grande échelle des Zones Economiques, Exclusives (ZEE) et l'adoption, en 1982, de la Convention des Nations Unies sur le Droit la Mer.

Cependant, le secteur mondial de la pêche est assez vite devenu un secteur conditionné par le marché et en voie de développement rapide pour l'industrie alimentaire, les états s'efforçant de tirer partie des nouvelles possibilités en investissement pour répondre à la demande internationale de poisson et de produits de la pêche. Cette mise en valeur parfois mal contrôlé a fait qu'à la fin des années 1980 (1989) on s'est vu en face d'une surcapacité de pêche mondiale. Il est survenu une stagnation relative des captures mondiales depuis 1989 (FAO-Consultation sur la gestion de la capacité de pêche, la pêche au requin et les captures accidentelles d'oiseaux par les palangriers, 26-30 octobre 1998).

De nouvelles mesures de gestion/conservation des ressources/biodiversité se sont montrées nécessaires d'où la réalisation de plusieurs fora qui ont aboutis à des publications tels que le Code de Conduite pour une Pêche Responsable, la Convention sur la Diversité Biologique (1992) et d'autres instruments nommément concernant le commerce (1995)- le grand but de préserver la biodiversité pour la sécurité alimentaire mondiale et la vie de qui rende durable les systèmes de la biosphère et pour la survie de l'humanité.

Au niveau mondial un certain nombre de mesures réglementaires ont été déjà accordées. Il faut qu'elles soient mises à jour.

Pour ce qui concerne le Cap Vert, le Rapport National sur la Biodiversité et la Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité ont été préparés. Un autre outil, le Plan de Gestion des Pêcheries est en phase de préparation.

Bibliographie

Bravo de Laguna, J – Plateaux Insulaires et Zone Economique Exclusive de la République du Cap Vert. Rapport Technique PNUD/FAO/CVI/82/003. 1985

INDP – Bulletin Statistique N° 6 – 1998

Ministère de la Coopération Economique – Plan National de Développement 1997-2000

SEPA, 1998. Rapport National sur la Biodiversité Marine.

SEPA, 1999. Stratégie et Plan d' Action National sur la Biodiversité Marine.

Back to Top [B.](#)